

Communiqué de presse

BILAN ANNUEL DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTRICES ET DIRECTEURS PROVINCIAUX Au-delà d'un signalement : protéger les enfants collectivement

Québec, le 19 juin 2025 – À l'occasion de leur 22^e bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec, aussi directrices et directeurs provinciaux (DPJ-DP), ont choisi de parler d'une seule et même voix d'une préoccupation nationale : la protection collective des enfants, au-delà des signalements.

Tout comme le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes* (2021), l'a réitéré, la protection des enfants est une responsabilité collective. C'est avec l'engagement de chacun qu'il est possible d'assurer aux enfants les conditions nécessaires pour un développement optimal.

Les parents, premiers responsables de leurs enfants, ont besoin d'être soutenus par leur entourage (famille élargie, voisins et amis) et leur communauté (école, milieu de garde et organismes communautaires). En cas de défis particuliers, différents services sociaux plus spécifiques peuvent venir appuyer le réseau naturel des familles. Lorsque l'engagement et l'implication de tous ces acteurs ne suffit plus à assurer le développement et la sécurité d'un enfant, le DPJ doit intervenir en complément aux soutiens déjà en place.

Un recours fréquent à la DPJ

Depuis les 25 dernières années, le nombre de signalements est en forte hausse — une démonstration révélatrice que toute la société québécoise se préoccupe du bien-être des enfants. Néanmoins, la proportion de signalements retenus tend à diminuer. Cela nous indique que de nombreux enfants et familles peuvent vivre de grandes difficultés et avoir de multiples besoins, sans que ce soit nécessairement l'intervention du DPJ qui soit requise.

C'est pourquoi, au-delà d'un signalement, les enfants ont besoin que tous les adultes qui croisent leur chemin soient attentifs et prêts à agir pour eux.

Ensemble, nous devons transformer nos inquiétudes et nos limites respectives en actions collectives. Lorsqu'il est question du bien-être des enfants et de leurs familles, nous dépendons tous les uns des autres.

Statistiques provinciales 2024-2025

- 141 622 signalements traités pour 105 675 enfants au Québec. Il s'agit d'une hausse de 5 % des signalements par rapport à l'an dernier.
- De ces 141 622 signalements, moins du tiers ont été retenus pour une évaluation approfondie par les DPJ (29,3 %), ce qui concerne 35 264 enfants.
- 45,8 % des enfants pris en charge par le DPJ sont demeurés dans leur milieu familial. À cela s'ajoute les enfants confiés à des tiers significatifs (19,7%).

- 10 095 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), ce qui représente une augmentation de 7,4 % par rapport à l'an dernier.

Statistiques régionales 2024-2025

Capitale-Nationale

- La DPJ de la Capitale-Nationale a traité 10 822 signalements au cours de l'année 2024-2025, comparativement à 10 316 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 4,91 %;
- Nombre de signalements retenus : 3 382. C'est une diminution des signalements retenus de 10,55 % comparativement à l'exercice 2023-2024, alors qu'il y en avait eu 3 781;
- Le taux de rétention des signalements est de 31,27 %. L'an dernier, il était de 35,4 % (nombre de signalements retenus/nombre total de signalements);
- Les signalements proviennent, encore cette année, en majorité des employés d'organismes publics (38,66 %);
- Le milieu de vie des enfants dont la situation est prise en charge par la DPJ est le milieu familial à 53 %.

« Nous croyons sincèrement que c'est tous ensemble que nous parviendrons à améliorer les choses, à mieux protéger les enfants, à assurer leur sécurité et leur développement optimal. La force du groupe, le travail d'équipe de nos intervenants et leur capacité à collaborer avec les partenaires du milieu renforcent l'efficacité de notre mission collective », assure le directeur de la protection de la jeunesse du CIUSSS de la Capitale-Nationale, Patrick Corriveau.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la pochette de presse virtuelle complète du [Bilan annuel | CIUSSSCN](#).

Chaudière-Appalaches

- La DPJ de Chaudière-Appalaches a traité 7 859 signalements au cours de l'année 2024-2025, comparativement à 7 644 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 2,81%;
- Nombre de signalements retenus : 2 937 comparativement à 2 872 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 2,26 %;
- Le taux de rétention des signalements est de 37,4 %. L'an dernier, il était de 37,6 % (nombre de signalements retenus/nombre total de signalements);
- Les signalements proviennent, encore cette année, en majorité des employés d'organismes publics (41,4 %);
- Le milieu de vie des enfants dont la situation est prise en charge par la DPJ est le milieu familial à 45,7 %.

« Protéger les enfants, c'est un travail d'équipe. Le rôle du DPJ, c'est d'intervenir quand un enfant est en danger, mais seulement pour le temps nécessaire. Ensuite, on travaille avec les familles et nos partenaires pour que l'enfant et ses parents aient le soutien dont ils ont besoin, et que la situation ne se reproduise pas. Ensemble, on peut faire une vraie différence dans la vie des enfants », a cité Madame Caroline Brown, directrice de la protection de la jeunesse du Centre intégré de santé et service sociaux de Chaudière-Appalaches.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la pochette de presse virtuelle complète du [Bilan 2025 \(22e bilan\) - CISSS de Chaudière-Appalaches](#).

- 30 -

Renseignements

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Mariane Lajoie

Agente d'information, relations médias

mariane.lajoie.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

418 894-8654

CISSS de Chaudière-Appalaches

Caroline Marcoux

Conseillère en communication

caroline.marcoux.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

418 858-9444